



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 18 avril 2017

Communiqué de presse

La tempête Matthew du 28 septembre 2016 a provoqué des pertes de récoltes et des pertes de fonds pour certains agriculteurs martiniquais.

La mobilisation du fonds de secours pour l'outre-mer a été autorisée par le ministère des Outre-mer dès la survenue de la tempête. La direction de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt a ensuite procédé à l'instruction conformément à la circulaire du 11 juillet 2012.

Le 14 avril 2017, le Comité Interministériel du Fonds de Secours (CIFS) a décidé d'un montant total d'indemnisation de plus de 7,9 millions d'€, dont :

- 4,9 M€ pour les pertes de fonds (chemins, vergers, infrastructures...) tous secteurs agricoles confondus ;
- 3 M€ pour les pertes de récoltes : 1,8 M€ pour le secteur maraîcher et 1,2 M€ pour le secteur de la banane (pour le dernier trimestre 2016).

La direction de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt et la direction régionale des finances publiques mettent tout en œuvre pour que les paiements interviennent dans les plus brefs délais. Les exploitants recevront directement dans les prochains jours une notification d'attribution d'indemnisation. Il ne sera pas nécessaire de contacter la DAAF.

Deux nouvelles phases de la procédure se tiendront sur l'indemnisation des professionnels ayant subi des pertes de récolte :

- dans les secteurs de l'apiculture et des cultures vivrières ;
- dans le secteur de la banane pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 28 septembre 2017
- et dans le secteur de la canne à sucre.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*